

*Proposé de  
par 9 de 1935*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 375

Montant du mandat.	57
Droit.....	
Taxe d'exp <sup>l</sup> on et fact.	3
Total.....	

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.



*du 3-39  
ou 4-3-40*

**D.A.**

*A Monsieur le  
du Cantal.*

116 a.



*J'ai l'honneur de vous demander  
de vouloir bien m'accorder  
la prorogation de validité de mon  
passé-part.*

*Aurillac ce 6 Mars 1939*

*Maître leu*

**Vu et Transmis à Monsieur  
le Préfet de Cantal  
avis favorable  
Aurillac le 6 mars 1939  
Le Commissaire de Police,**



*[Handwritten signature]*





CK 90656

*Proposition n° 18 du 1939*  
*du 5-3-39*  
*du 4-3-40*  
Monsieur le Préfet  
du Cantal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 376

Montant du mandat.	
Droit	
Les deux autres	
TOTAL.	

L'émission peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

*MAURILLAC*

J'ai l'honneur de vous  
demander de vouloir bien  
m'accorder la prorogation  
de mon laissez-passer.

Aurillac le 6 Mars 1939.

*L. Barthélemy*

Vu et Transmis à Monsieur

le Préfet du Cantal

*avis favorable*

Aurillac le 6 Mars 1939

Le Commissaire de Police,



*[Handwritten signature and initials]*